

Conseil communal de DURBUY
Lundi 24 mars 2025

MOTION
proposée par le Groupe ECOLO
relative à la menace de suppression du point d'arrêt
SNCB de SY

Le Conseil communal de Durbuy

Considérant :

- La nécessité de proposer aux habitantes et habitants de notre commune des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle ;
- L'effet structurant du réseau ferroviaire en termes de transfert modal ;
- L'urgence de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et les engagements internationaux pris par la Belgique en matière de transition climatique ;
- Le coût collectif énorme des embouteillages dans notre pays ;
- L'accord de Gouvernement fédéral conclu le 31 janvier qui prévoit la possibilité de « limiter le nombre d'arrêts de train dans les gares à faible demande », sans que la signification de cette dernière mention ne soit précisée ;
- La proposition en mars 2023 du comité de direction de la SNCB de supprimer 20 points d'arrêt dont celui de SY, mesure refusée à l'époque par une majorité du Conseil d'administration de la SNCB et par le Ministre de la Mobilité Georges Gilkinet ;
- Le fait que le point d'arrêt de SY est l'unique accès en transports publics dont disposent les habitants de SY et de VERLAINE (Durbuy) puisqu'il n'existe aucune desserte des villages par les autobus du TEC ;
- La couverture de ce point d'arrêt, qui bénéficie également aux habitants de Vieuxville (Commune de Ferrières) et Verlaine-sur-Ourthe (Ville de Durbuy) ;
- Les facilités que procurent ce point d'arrêt aux jeunes qui étudient à Bomal, Barvaux, Marche-en-Famenne, Liège et Namur, aux navetteurs quotidiens qui travaillent à Marche-en-Famenne, Namur, Liège et Bruxelles, aux militaires qui rejoignent le camp de Marche-en-Famenne, aux riverains non motorisés qui font leurs courses à Hamoir et Bomal, aux touristes qui visitent la vallée de l'Ourthe, se rendent ;
- L'impact économique positif que représente ce point d'arrêt pour le secteur Horeca présent sur place, et d'une manière générale, pour l'ensemble des acteurs du secteur récréatif et touristique de la Vallée de l'Ourthe;
- Le fait que le point d'arrêt de SY dispose d'une infrastructure totalement rénovée (excellent état des quais, longueur des quais aux normes, éclairage, abris, accès et accessibilité PMR, automate

de vente, horloge, support vélos) et qu'il ne nécessite pas d'investissements supplémentaires pour les années à venir ;

- Sur la vingtaine de gares ciblées par la SNCB, seules quatre sont en Flandre, alors que les trajets de bus sont beaucoup plus longs en Wallonie qu'en Flandre ;
- La contribution de cette fermeture au déséquilibre entre les zones rurales moins peuplées, et les zones urbaines ;
- L'impact de cette fermeture pour la commune de Durbuy, de façon directe (perte d'un service de transport en commun pour les habitants de Verlaine) et indirecte (en raison du risque de diminution de voyages vers Bomal et Barvaux : écoles, services divers, Petite Batte à Bomal, restaurants) ;

DECIDE

- de demander au Ministre fédéral de la Mobilité et aux membres du Conseil d'administration de la SNCB de refuser la fermeture du point d'arrêt de SY.

- d'adresser la présente pour réponse, suivi ou relais :

- Au Ministre fédéral en charge de la Mobilité, Jean-Luc Crucke ;
- Aux membres du Conseil d'Administration de la SNCB ;
- Au Ministre wallon en charge de la Mobilité, François Desquesnes ;
- A la Direction de la SNCB et à la Direction d'Infrabel ;
- Aux députés fédéraux et régionaux issus de la Province de Luxembourg